

**COMMISSION DE LA TRANSPARENCE**

**AVIS**

**26 novembre 2008**

**Examen du dossier de la spécialité inscrite pour une durée limitée conformément au décret du 27 octobre 1999 (JO du 30 octobre 1999) et à l'arrêté du 1er décembre 2006 (JO du 21 décembre 2006)**

**MAGNESIUM/VITAMINE B6 BIOGARAN 470 mg/5 mg, comprimé pelliculé**  
**Boîte de 50 comprimés (CIP : 385 358-8)**

**Laboratoire BIOGARAN**

Lactate de magnésium dihydraté  
Chlorhydrate de pyridoxine (vitamine B6)

Date de l'AMM : 22 avril 2008

**Motif de la demande** : renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

L'avis provisoire rendu le 11 juin 2008 par la commission de la transparence a été modifié suite à la réévaluation du SMR des spécialités contenant du magnésium en association à un autre principe actif.

Direction de l'Evaluation Médicale, Economique et de Santé Publique

## 1 CARACTERISTIQUES DU MEDICAMENT

### 1.1. Principe actif

Lactate de magnésium dihydraté  
Chlorhydrate de pyridoxine (vitamine B6)

### 1.2. Indications

« Carences magnésiennes avérées, isolées ou associées. »

### 1.3. Posologie

La posologie est de :

- chez l'adulte : 6 à 8 comprimés par jour,
- chez l'enfant de plus de 6 ans (environ 20kg) : 4 à 6 comprimés par jour.

## 2 RAPPEL DES AVIS DE LA COMMISSION ET DES CONDITIONS D'INSCRIPTION

### Avis du 11 juin 2008

Le service médical rendu des spécialités MAGNESIUM VITAMINE B6 BIOGARAN est :

- modéré uniquement dans les cas de carences avérées secondaires à une entéropathie sévère, à une tubulopathie ou un syndrome néphrotique.
- insuffisant dans les autres cas.

Avis provisoire dans l'attente de la réévaluation des spécialités à base de magnésium associé à un autre principe actif.

## 3 MEDICAMENTS COMPARABLES

### 3.1. Classement ATC (2008)

- A Système digestif et métabolique  
A12 Supplément minéral  
A12C Autres suppléments minéraux  
A12CC Magnésium  
A12CC06 Lactate de magnésium

### 3.2. Médicaments de même classe pharmaco-thérapeutique

Il s'agit des magnésiums associés à la vitamine B6 :

- MAGNE B6 comprimé (pidolate de magnésium, lactate de magnésium dihydraté, chlorhydrate de pyridoxine)
- UVIMAG B6, ampoule (magnésium glycérophosphate acide, chlorhydrate de pyridoxine)

### 3.3. Médicaments à même visée thérapeutique

Il s'agit des spécialités à base de sels de magnésium seul :

- EFIMAG, sachets (pidolate de magnésium)
- MAG 2 (pidolate de magnésium)
- MEGAMAG 45mg, gélule (aspartate de magnésium)

## 4 ACTUALISATION DES DONNEES DISPONIBLES DEPUIS LE PRECEDENT AVIS

Dans le cadre de la réévaluation des spécialités contenant une association de magnésium à un autre principe actif, le laboratoire a été sollicité pour justifier l'intérêt de l'association d'un sel de magnésium à la vitamine B6.

Cette spécialité étant essentiellement similaire à MAGNE B6, aucune étude n'a été présentée.

## 5 DONNEES SUR L'UTILISATION DU MEDICAMENT

Cette spécialité n'est pas commercialisée.

## 6 CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

### 6.1. Réévaluation du service médical rendu

Les carences en magnésium avérées, c'est à dire confirmées biologiquement, correspondent essentiellement à des situations chroniques dont l'origine peut être digestive (entéropathie sévère) ou néphrologique (tubulopathie ou syndrome néphrotique). Ces situations doivent être traitées par un sel de magnésium au long cours.

Une carence avérée en magnésium peut être source de troubles psychiques, cardiovasculaires, neuromusculaires ou électrolytiques. Elle peut évoluer dans certains cas vers une dégradation de la qualité de vie ou un handicap.

Il n'existe pas de preuve de l'efficacité de l'association d'un sel de magnésium à la vitamine B6 par rapport au magnésium seul. Le rapport efficacité /effets indésirable n'est pas établi.

Cette spécialité entre dans le cadre d'un traitement symptomatique.

Les associations d'un sel de magnésium à la vitamine B6 n'ont pas de place dans la stratégie thérapeutique d'une carence en magnésium.

Le fardeau de santé publique représenté par les carences avancées en magnésium est faible. Ces situations cliniques ne constituent pas un besoin de santé publique.

Au vu des données disponibles sur les carences avérées en magnésium, il n'est pas attendu d'impact populationnel en termes de morbi-mortalité ou de qualité de vie pour ces spécialités.

En conséquence, il n'est pas attendu d'intérêt de santé publique pour ces spécialités.

Le service médical rendu par MAGNESIUM VITAMINE B6 BIOGARAN est insuffisant pour être pris en charge par la solidarité nationale.

### 6.2. Place dans la stratégie thérapeutique

En dehors des carences avérées d'origine digestive ou rénale, il n'y a pas lieu de prescrire du magnésium.

Il n'existe pas de preuve de l'intérêt clinique des spécialités à base de magnésium associés à la vitamine B6, par rapport au magnésium seul.

### **6.3. Recommandations de la commission de la transparence**

Avis défavorable au maintien de l'inscription les spécialités MAGNESIUM VITAMINE B6 BIOGARAN comprimé sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.